

**Compte  
Rendu Annuel  
à la Collectivité  
au 31-12-2021**



**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC  
DE STATIONNEMENT PAYANT  
SUR VOIRIE DE NÎMES**

Le présent compte rendu d'activités concerne :

La concession de service public de stationnement payant de voirie de Nîmes du 01/01/2017 au 31/12/2026.

---

## **Commune de Nîmes**

---

Il a été établi conformément aux lois du 07 Juillet 1983 et 08 février 1995 et conformément à l'article 27 de la Concession de service public.

Ce rapport vise à présenter à la Ville de Nîmes une description des activités, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée et l'évolution des prévisions.

# Table des matières

<b>1. PRESENTATION DE L'OPERATION</b>	<b>4</b>
<b>2. ACTIVITE</b>	<b>6</b>
2.1. CAPACITE DU PARC DE STATIONNEMENT	6
2.2. DESCRIPTION DES MOYENS	7
2.3. TARIFS DU STATIONNEMENT	8
2.3.1. TARIFICATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	8
2.4. FREQUENTATION	9
2.4.1. NOMBRE DE TICKETS PAR ZONE TARIFAIRE	9
2.4.2. NOMBRE DE JOURS PAYANTS	10
2.4.3. COLLECTE JOURNALIERE MOYENNE PAR PLACE	11
2.4.4. COLLECTE MOYENNE JOURNALIERE PAR ZONE TARIFAIRE	12
2.5. RECETTES DU STATIONNEMENT NIMES CENTRE-VILLE NIMES	12
2.5.1. TABLEAU DES RECETTES TOTALES PAR MOIS POUR L'ANNEE 2020.	12
2.5.2. RECETTES HORS ABONNEMENTS (COLLECTES)	14
2.5.3. RECETTES DES ABONNEMENTS	16
2.5.4. RECETTES LIEES AU FPS MINORES.	19
2.6. LES TRAVAUX	21
2.6.1. SINISTRES	21
2.6.2. MAINTENANCE	22
2.7. LES CONTROLES ET LES FPS	23
2.7.1. CONTROLES ZONE CENTRE-VILLE NIMES	23
2.7.2. LES RAPO ET LES RECOURS A LA CCSP	25
<b>3. BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>28</b>
3.1. LES DEPENSES REALISEES	28
3.2. LES RESSOURCES	31
3.3. LE SOLDE D'EXPLOITATION	32
3.4. EVOLUTION FINANCIERE DE LA CONCESSION	33
<b>4. CONCLUSION</b>	<b>34</b>
<b>5. ANNEXES</b>	<b>35</b>
5.1.1. RAPO : RAPPORT ARTICLE R2333-120-15	35

## • PRESENTATION DE L'OPERATION

### Description

Concession de service public entre la Ville de NÎMES et la SPL AGATE pour la gestion du stationnement payant sur voirie zone Centre-Ville de Nîmes.

Cette concession est approuvée par délibération de la ville de Nîmes en date du 18/11/2016 n° 2016.06.029 et par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE en date du 29/11/2016.

*Initialement la gestion du stationnement sur voirie par Marché a fait l'objet d'un Marché à bons de commande N° 15000620 en date du 16 Décembre 2015 entre la Ville de NIMES et la société INDIGO Park pour une durée de 12 mois du 01/01/2016 au 31/12/2016 pouvant être reconduit deux fois pour une durée d'un an sans excéder la date du 31 décembre 2018. L'exploitation était assurée par la société INDIGO Park. Un avenant du 27/12/2016 a transféré le marché au bénéfice de la SPL AGATE à compter du 01/01/2017, et a prolongé le marché jusqu'à la date du 31/12/2017.*

Avenant N°1 de la concession de service public pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Nîmes, par délibération de la Ville du 29/09/2018 n°2018-05-019.

Les mesures décidées par la Ville de Nîmes en matière de réglementation et de tarification du stationnement payant sur voirie applicables au 01/10/2018, ont modifié les dispositions prévues initialement.

*Durée maximale de stationnement sur zone Rouge élargie à 8 heures.*

*Mise en place un abonnement pour les professionnels de santé mobiles.*

*Mise en place de la gratuité le samedi après-midi.*

Afin de maintenir un équilibre financier de la concession, la rémunération de l'exploitant est modifiée à compter du 01/10/2018.

Avenant N°2 de la concession de service public pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Nîmes, par délibération de la Ville en date du 14/12/2019.

Les redevances du stationnement de voirie, seront encaissées par un Mandat de Recettes en lieu et place de la Régie de recettes qui est abrogée au 01/01/2020. Ce changement aura pour effet, de simplifier le traitement des sommes encaissées, et de fluidifier les demandes de remboursements des usagers.

Jusqu'au 31/12/2019, les remboursements étaient traités par la SPL AGATE, et ensuite le dossier était transmis à la Ville de Nîmes pour mandater la Trésorerie afin d'effectuer les remboursements des indus et trop perçus. Cela occasionnait des délais souvent incompréhensibles par l'utilisateur. Par le Mandat, la SPL AGATE effectuera le remboursement à la suite de l'instruction de la demande par le service concerné.

Le mandat de recette encaissera aussi les redevances des abonnements de la zone Jean Jaurès, et assurera la gestion administrative des abonnements antérieurement gérés par la Sté Qpark. Cette mesure, permet une égalité de traitement des abonnés. En effet, un seul interlocuteur et un seul système de délivrance des abonnements est mis en place pour l'ensemble des zones de stationnement payant de la Ville de Nîmes.

## Évolutions marquantes de l'année 2021

- Modification du site « NIMES stationnement » de manière constante rues, secteurs et zones, afin que les utilisateurs bénéficient de l'information le plus rapidement.
- Mise en application des procédures RGPD, « hachage » des informations personnelles sur la plateforme informatique de traitement des recours.
- Renouvellement total de la flotte des appareils de contrôle pour les agents de contrôle sur voirie.
- Création d'une newsletter à destination des abonnés assurant une meilleure information des évolutions des informations au sein du stationnement.
- Mise en place de messages sur l'application PAYBYPHONE afin d'avertir les usagers utilisant l'application de paiement dématérialisé des jours de gratuités commerciales organisés par la ville.
- Impact de la pandémie COVID-19.
  - o Couvre-feu janvier février mars\_2021
  - o Fermeture des commerces « non-essentiels » avril et mai
  - o Procédures sanitaires guichet accueil et horodateurs maintenues
- Turn-over au sein de l'équipe des contrôleurs stabilisé à partir du second semestre.
- Diminution notable des conflits entre les usagers et les contrôleurs.
- Mesures de gratuité pour dynamiser l'activité commerciale pour les manifestations Braderie d'hiver et d'été, "Vid'Boutik", black Friday, les samedis matin des 05, 11, 18 décembre ainsi que les journées des 23 et 24 décembre pour les fêtes de fin d'année.
- Une réflexion est actuellement menée afin de désigner le document qui remplacera à terme la taxe d'habitation dans les futurs dossiers de souscription.
- Lancement de l'opération visant à ouvrir la ville de Nîmes à deux nouveaux opérateurs de paiement dématérialisé du stationnement, avec publication de l'appel d'offre en janvier 2022 pour une mise en œuvre opérationnelle au 1er juillet 2022.

## • ACTIVITE

**Le présent compte rendu concerne la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.**

La SPL AGATE a au cours de l'année 2021 assuré la maintenance des 248 horodateurs sur l'ensemble de la zone centre-ville (zones rouges et vertes), communiqué sur les nouvelles tarifications et abonnements, assuré le contrôle des paiements du stationnement, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), mis en place le service des réclamations et pris en charge la gestion des abonnements.

La période COVID-19 a cette année encore eu un impact sur l'activité durant le premier semestre, tant sur la collecte que sur les contrôles. Situation revenue à la normale attendue durant le second semestre 2021.

### ○ Capacité du parc de stationnement

Du 1er janvier au 31 décembre 2021

D'une capacité de 4302 places contractuelles, le stationnement de surface est divisé en 2 zones tarifaires.



#### Zone 1 : (3214 places) zone Rouge

Cette zone couvre l'hypercentre et répond à un besoin de forte rotation pour faciliter l'activité commerciale. Tarif : 1.50€ / heure.

#### Zone 2 : (1088 places) zone Verte

Tarif : 1,00€ /heure les deux premières heures puis 0.50€ / heure.

## ○ Description des moyens

La SPL AGATE assure :

- La maintenance et l'entretien préventif et curatif des 248 horodateurs,
- Le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- La collecte et dépôt des recettes au Mandat de Recettes,
- La vente des abonnements aux résidents et à certains professionnels mobiles et professionnels de santé,
- Le reversement à la Ville de Nîmes de l'ensemble des redevances de stationnement,
- Les relations avec l'autorité délégante,
- La gestion administrative et financière du mandat de recettes Stationnement Centre-ville,
- La communication des nouvelles règles de stationnement sur voirie,
- La gestion des équipes de contrôleurs,
- Le contrôle et les sanctions en cas de non-paiement du stationnement,
- L'analyse et les réponses aux RAPO déposées par les usagers,
- Le montage de dossiers de réponse pour les contentieux déposés à la CCSP,
- Les remboursements des trop payés par les usagers.

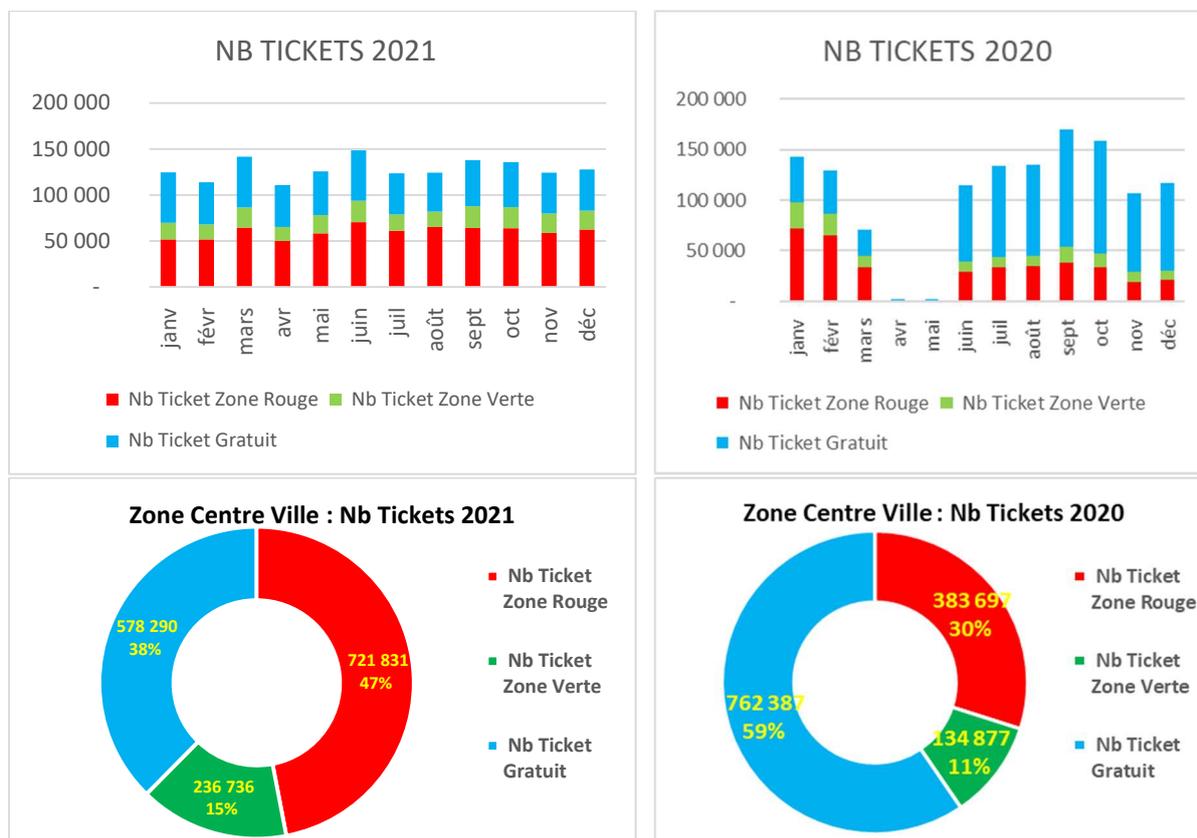
○ Tarifs du Stationnement

▪ Tarification du Stationnement payant sur Voirie

Tarif à compter du 1er Octobre 2018			
Gratuité de 30 minutes une fois par jour et par véhicule			
Samedi après-midi gratuit à partir de 12h00			
Zone ROUGE		Zone VERTE	
Durée	Paiement	Durée	Paiement
00:20	0,50 €	00:30	0,50 €
00:40	1,00 €	00:42	0,70 €
<b>01:00</b>	<b>1,50 €</b>	<b>01:00</b>	<b>1,00 €</b>
01:20	2,00 €	01:30	1,50 €
01:40	2,50 €	01:42	1,70 €
<b>02:00</b>	<b>3,00 €</b>	<b>02:00</b>	<b>2,00 €</b>
02:20	3,50 €	02:24	2,20 €
02:40	4,00 €	02:36	2,30 €
<b>03:00</b>	<b>4,50 €</b>	<b>03:00</b>	<b>2,50 €</b>
03:20	5,00 €	03:24	2,70 €
03:40	5,50 €	03:36	2,80 €
<b>04:00</b>	<b>6,00 €</b>	<b>04:00</b>	<b>3,00 €</b>
04:20	6,50 €	04:24	3,20 €
04:40	7,00 €	04:36	3,30 €
<b>05:00</b>	<b>7,50 €</b>	<b>05:00</b>	<b>3,50 €</b>
05:20	8,00 €	05:24	3,70 €
05:40	8,50 €	05:36	3,80 €
<b>06:00</b>	<b>9,00 €</b>	<b>06:00</b>	<b>4,00 €</b>
06:20	9,50 €	06:24	4,20 €
06:40	10,00 €	06:36	4,30 €
<b>07:00</b>	<b>10,50 €</b>	<b>07:00</b>	<b>4,50 €</b>
07:20	11,00 €	07:18	4,80 €
07:25	11,50 €	07:24	4,90 €
<b>07:30</b>	<b>12,00 €</b>	<b>07:30</b>	<b>5,00 €</b>
<b>08:00</b>	<b>30,00 €</b>	<b>08:00</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Forfait Post Stationnement : 30,00€</b> FPS minoré de 15€ si paiement sous 72 heures			

## Fréquentation

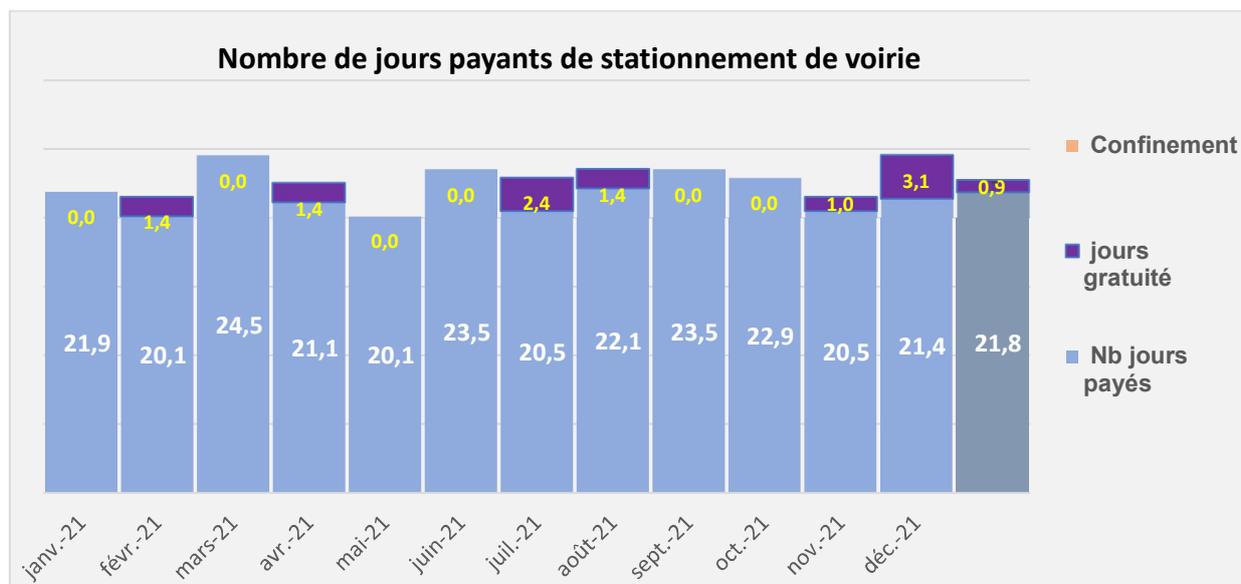
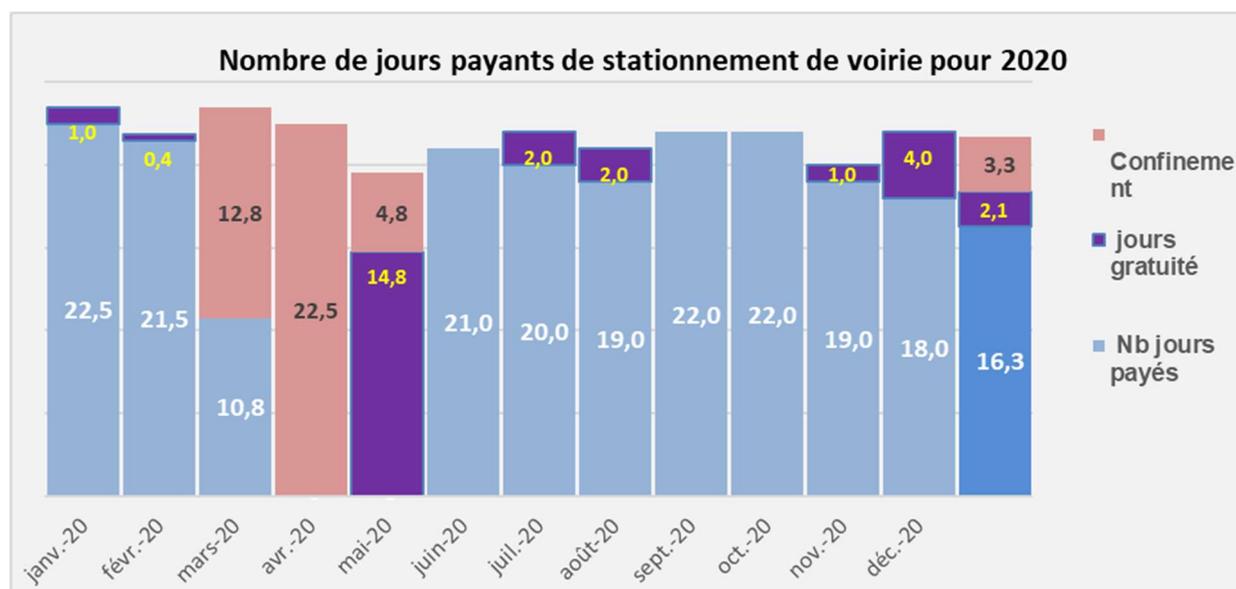
### ■ Nombre de tickets par zone tarifaire



Le nombre de *ticket 'Gratuit'* pris sans aucun paiement soit plus 570000 tickets représente 38% des tickets émis. Le nombre de prise de ticket Gratuit reste stable sur l'année.

En 2020, le nombre de ticket gratuits représentait 59% du volume de ticket et s'explique par la mise en place des deux heures de gratuité flottantes du 02/06/2020 au 31/12/2020. Le nombre de tickets payants en zones rouge et verte est cohérent avec l'année 2019.

### ■ Nombre de jours payants

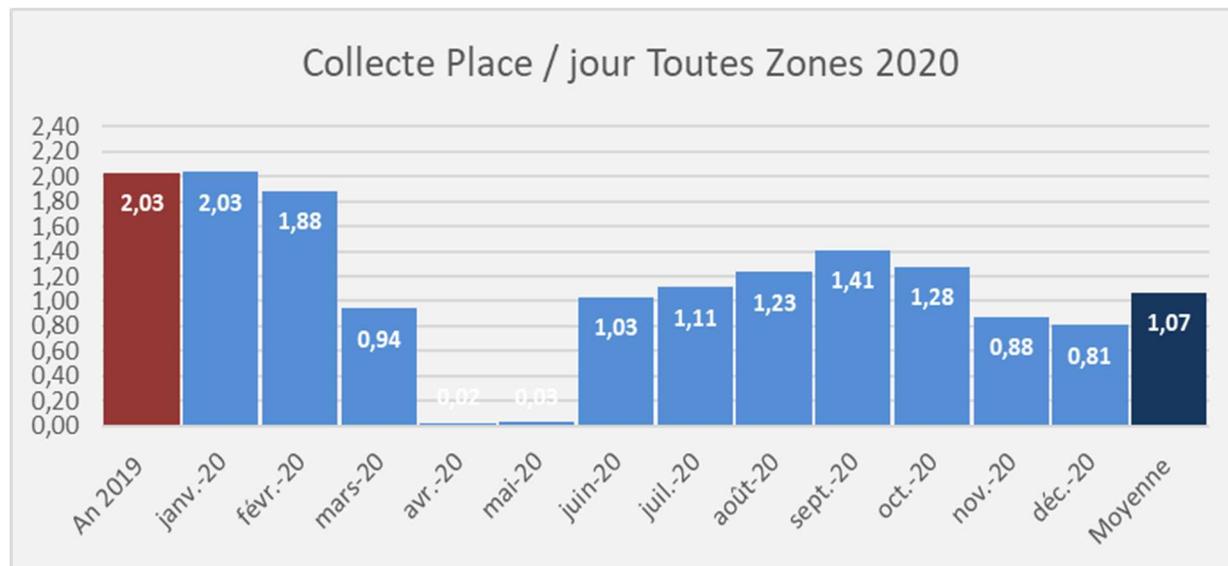


Le nombre de jours payant est calculé en fonction des jours ouvrables de stationnement ; hors dimanches, jours fériés et période de gratuité. Le samedi est compté à 3/8 d'une journée payante. (Payant de 9h00 à 12h00).

Au total pour 2021, compte tenu des dimanches, des samedis, des jours fériés et des jours Gratuits ; 262 jours sont 'payés' contre 196 en 2020.

## ▪ Collecte journalière moyenne par place

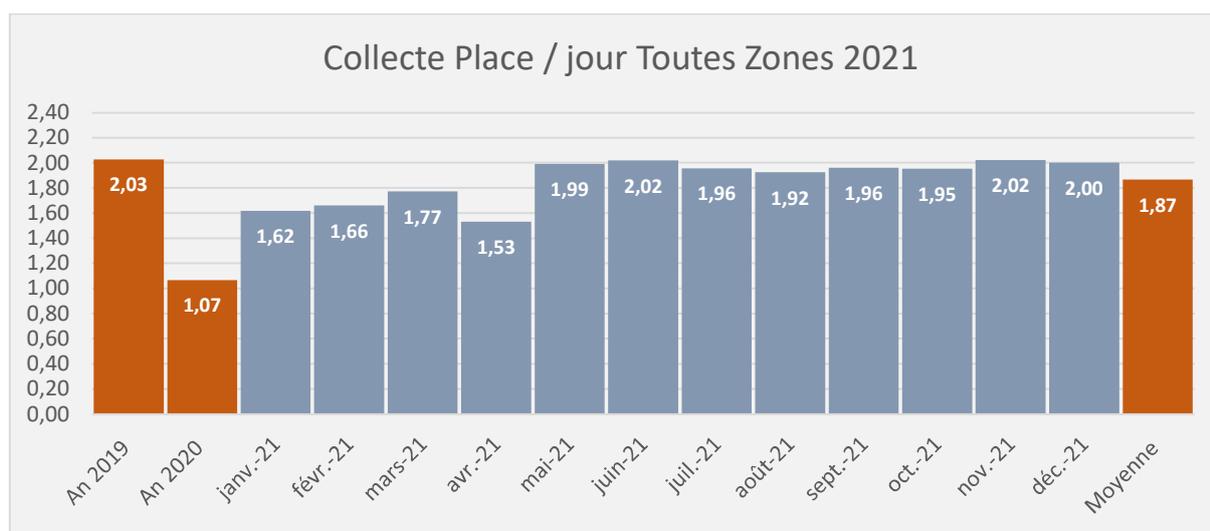
2020



*Suivant statistiques des recettes journalières hors abonnements*

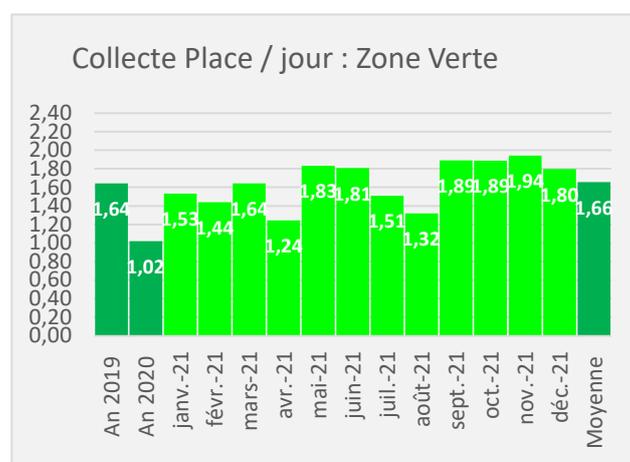
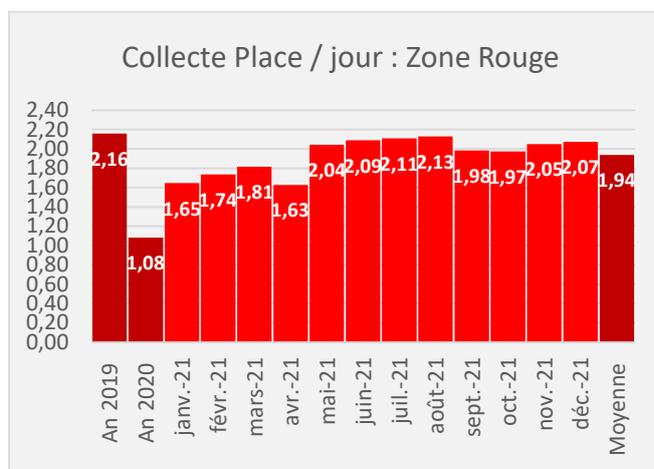
En raison du contexte sanitaire, la recette moyenne par place de stationnement a nettement baissé passant de 2,03€ à 1,07€, soit une baisse de 53% des recettes journalières. Il est à noter que le confinement strict des mois de mars, avril et mai ayant été associé à une décision de gratuité du stationnement sur voirie, son impact est donc total sur les collectes de cette période. Sur le reste de l'année, les baisses de collecte sont expliquées par une baisse des déplacements de loisirs et professionnels (télétravail) et des mesures tarifaires prises par la Ville de Nîmes pour soutenir l'activité économique en centre-ville.

ANNEE 2021



On note sur le début de l'année une recette moyenne en baisse par rapport aux mois suivants, celle-ci s'explique par le couvre-feu mis en place en raison de la pandémie de Covid19 et la fermeture des commerces dits "non-essentiels". Le prix moyen par place sur le reste de l'année est en hausse sans toutefois atteindre le montant enregistré sur l'année 2019.

### ▪ Collecte moyenne journalière par zone tarifaire



La recette moyenne par zone est en dessous des prévisions sur les mois de janvier, février, mars et avril. Ensuite, à partir de mai, les paiements s'orientent à la hausse et se stabilisent.

## Recettes du Stationnement Nîmes Centre-Ville Nîmes

### ▪ Tableau des recettes totales par mois pour 2021.

Les prévisionnels de collecte sont répartis mensuellement en fonction du nombre de jours payants et d'un coefficient de saisonnalité. (Ex. Vacances scolaires, mois d'Aout)

Les prévisionnels d'abonnement sont établis mensuellement en fonction de l'année précédente, considérant le renouvellement des abonnements en cours.

La recette réelle du mois de juin est imputable à la fin des mesures spécifiques d'accompagnement des activités commerciales et par conséquent, leur retour de fréquentations. Celle du mois de septembre est due aux souscriptions d'abonnements par les étudiants pour les rentrées scolaires.

A compter du mois de janvier et jusqu'en juin, les recettes stagnent légèrement en dessous du prévisionnel, ces mois sont ceux couvrant la période de couvre-feu, de confinement sous condition et d'accompagnement des activités commerciales.

Concernant les abonnements, le total annuel des recettes (531K€) est supérieur au regard du prévisionnel (365 K€). Cette différence peut en partie s'expliquer par la volonté grandissante

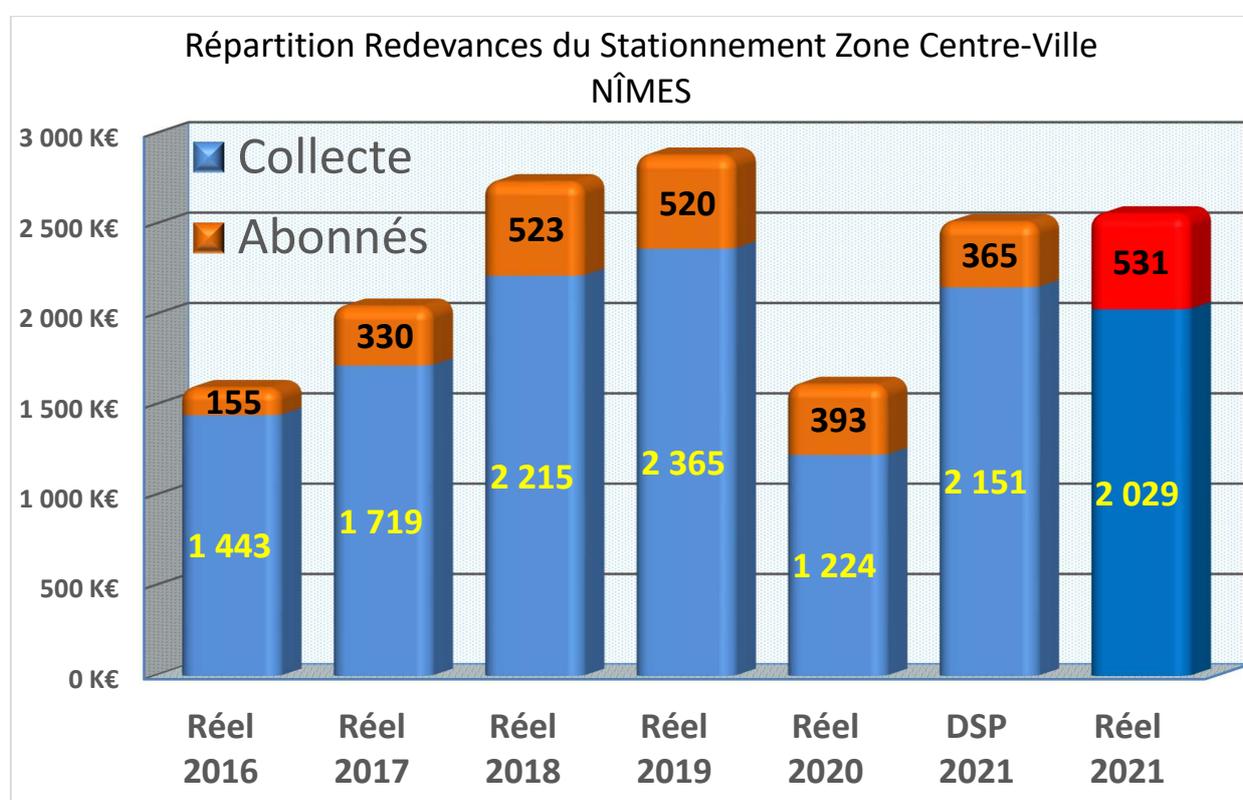
des résidents Nîmois à s'assurer de pouvoir stationner leurs véhicules sans aller à un horodateur et de profiter de tarifs avantageux. On note toujours des variations mensuelles qui s'expliquent par les 3 mois offerts aux abonnés au sortir du confinement (mai, juin, juillet 2020) qui ont décalés la plage de durée d'un an des souscriptions, les abonnements étant majoritairement des abonnements annuels.

Les mois de janvier septembre sont sur cette année, les mois présentant les recettes maximales.

Collectes Horodateurs de la ville par espèces, CB avec code ou CB sans contact.

Collectes PAYBYPHONE : par CB uniquement.

Abonnements : Guichet espèces, chèques et CB, Internet par CB



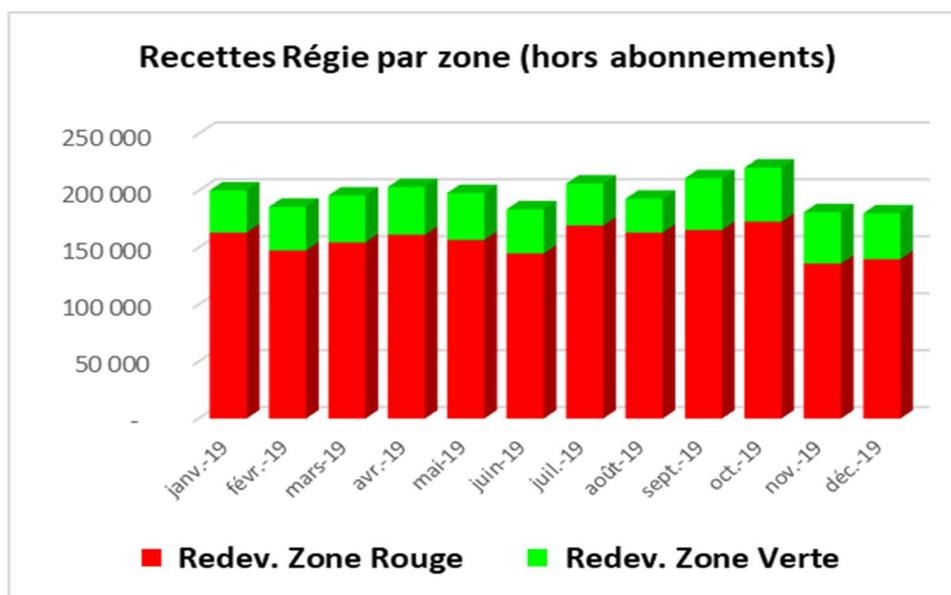
Si l'on compare les recettes 2021 au regard des recettes réelles des années précédentes et non plus face au prévisionnel, on constate que les recettes 2021 ont retrouvés une régularité sans toutefois atteindre celles des années 2018 et 2019. On note une progression significative sur les prises d'abonnement résident, la plus forte depuis l'année 2016.

## ▪ Recettes Hors Abonnements (Collectes)

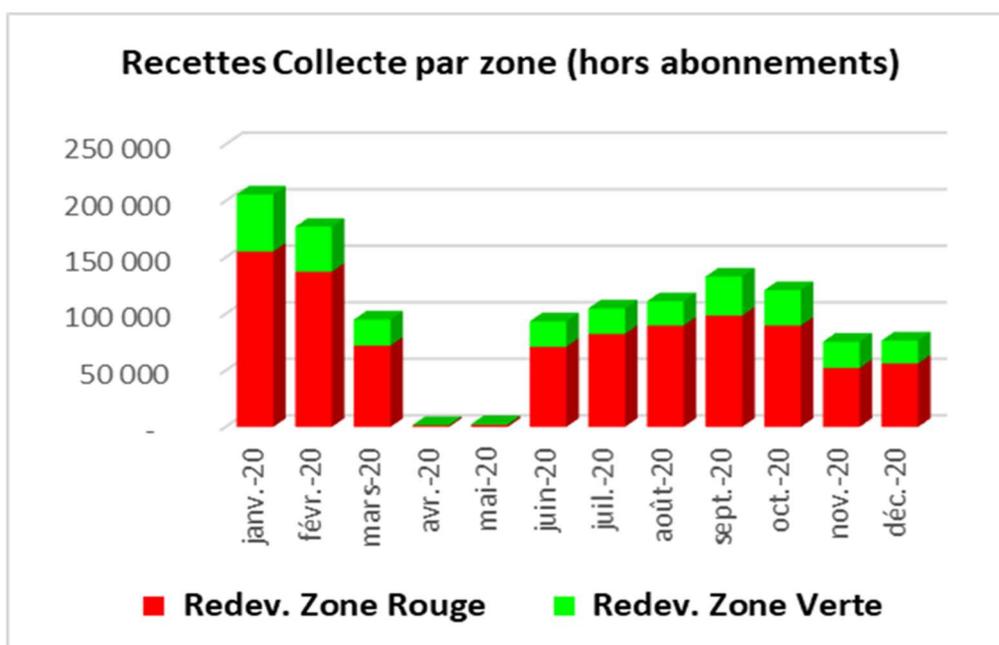
### Les Zones de tarification

- Zone Rouge : zone hyper centre,
- Zone Verte : zone de périphérie tarif modéré.

### RAPPEL Année 2019

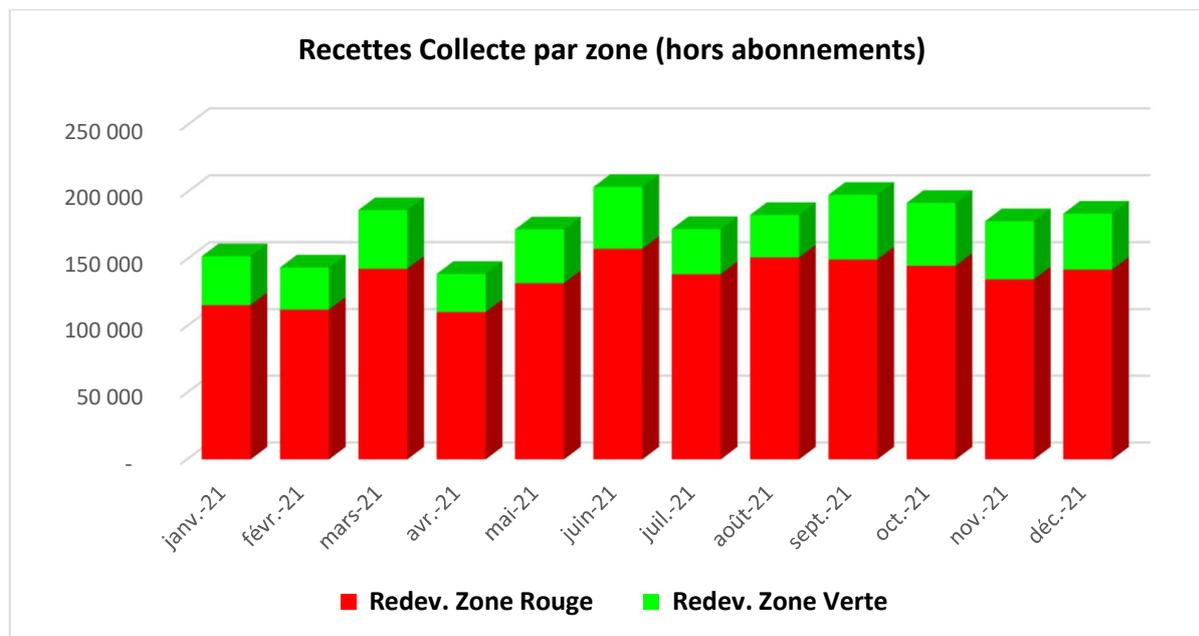


### Année 2020

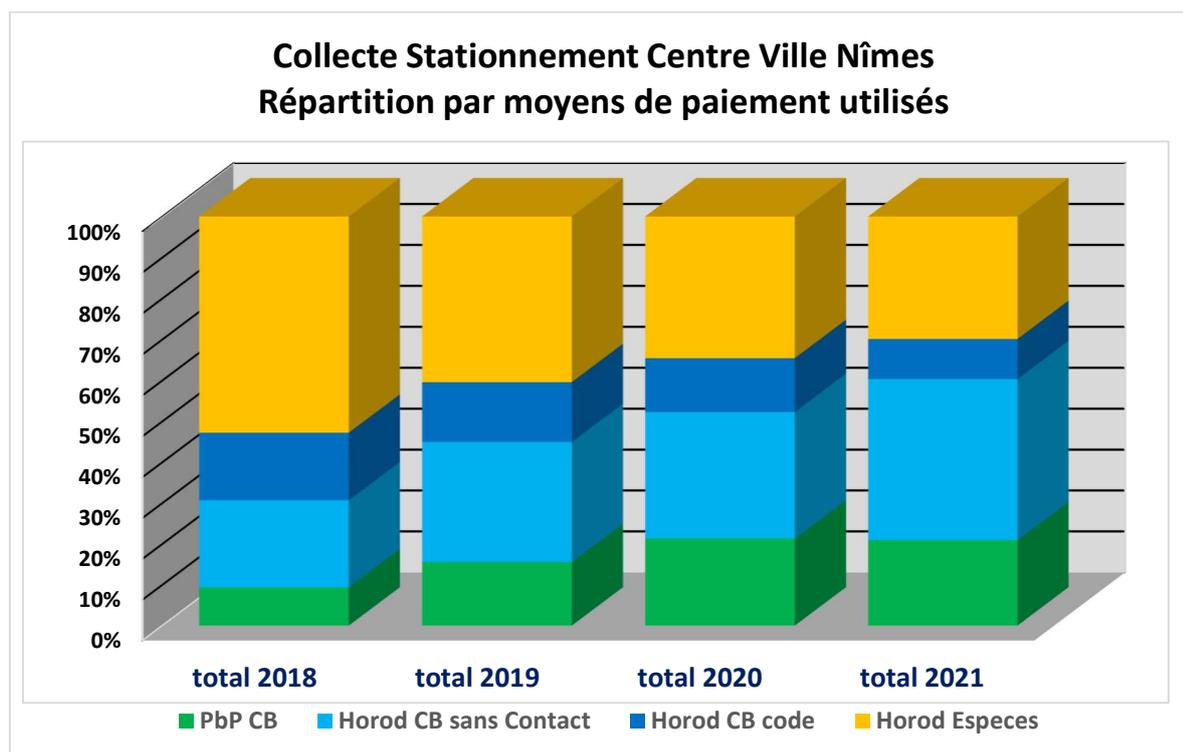


Suivant statistiques des recettes journalières hors abonnements

## ANNEE 2021



## Evolution du type de paiement



On constate une évolution des paiements par CB sans contact et par PAYBYPHONE. Cette évolution des moyens de paiement correspond au développement constant de la pratique de modes de paiements rapides. Pour 2021, les habitudes prises à la suite du contexte sanitaire conduisent à une nette évolution de cette tendance.

## ▪ Recettes des abonnements

### TARIF ABONNEMENTS

Les	Tarifs Abonnements TTC	Résidents (1 véhicule par foyer fiscal)	Professionnels de Santé Mobiles (à compter du 01/10/2018)	Professionnels Mobiles
	Zones	Toutes zones Nîmes		
Mois	20.00	20.00	45.00	
Trimestre	50.00	50.00	=====	
Année	150.00	150.00	=====	

#### catégories d'abonnés

- Résident : personne habitant dans l'hypercentre ou dans une rue à stationnement payant - Stationnement limité à la zone de résidence + une zone contigüe au choix dans le périmètre Centre-Ville uniquement.

- Professionnel mobile : Professionnel appartenant à une catégorie définie par arrêté municipal – Possibilité de stationnement sur l'ensemble des zones payantes (Centre-ville + Jean Jaurès).

- Professionnel de santé mobile : à compter du 01/10/2018 - Possibilité de stationnement sur l'ensemble des zones payantes (Centre-ville + Jean Jaurès).

#### Les actions auprès des abonnés

Les paiements en CB au guichet introduits début 2020 pour les abonnements enregistre une augmentation significative cette année.

En 2021, l'accueil du public a élargi les plages horaires d'accueil. La SPL AGATE a renforcé sa communication au public en général et aux abonnés en particulier par la création d'une newsletter

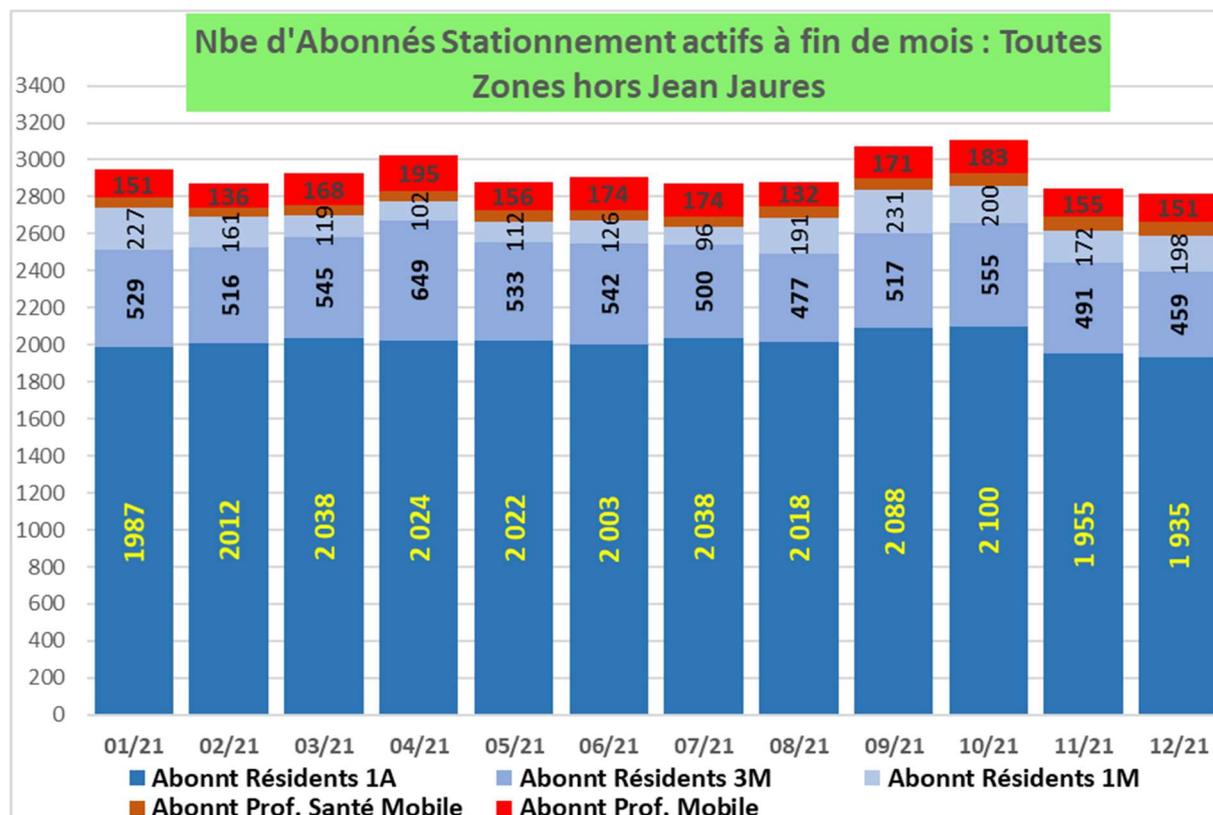
L'utilisateur peut faire ses démarches d'abonnement par Internet, et il est averti du terme de son abonnement quelques jours avant par courriel et par envoi postal depuis décembre 2021.

Le contrôle des justificatifs de domicile est toujours rigoureux pour maintenir l'équité des usagers et le respect des directives données. Une réflexion est en cours au sujet du choix du document qui, à termes, remplacera la taxe d'habitation.

Le service des abonnements gère tous les changements ayant trait aux abonnements. (Les changements de véhicules à la suite de cession, destruction, prêt longue durée du véhicule inscrit, les changements d'adresse, les changements de titulaires de l'abonnement).

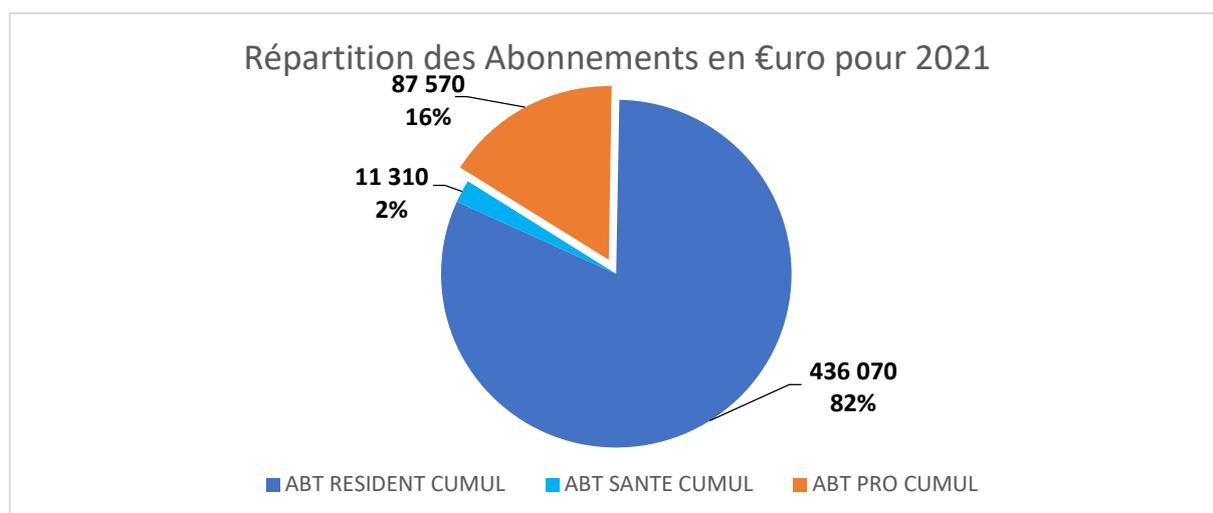
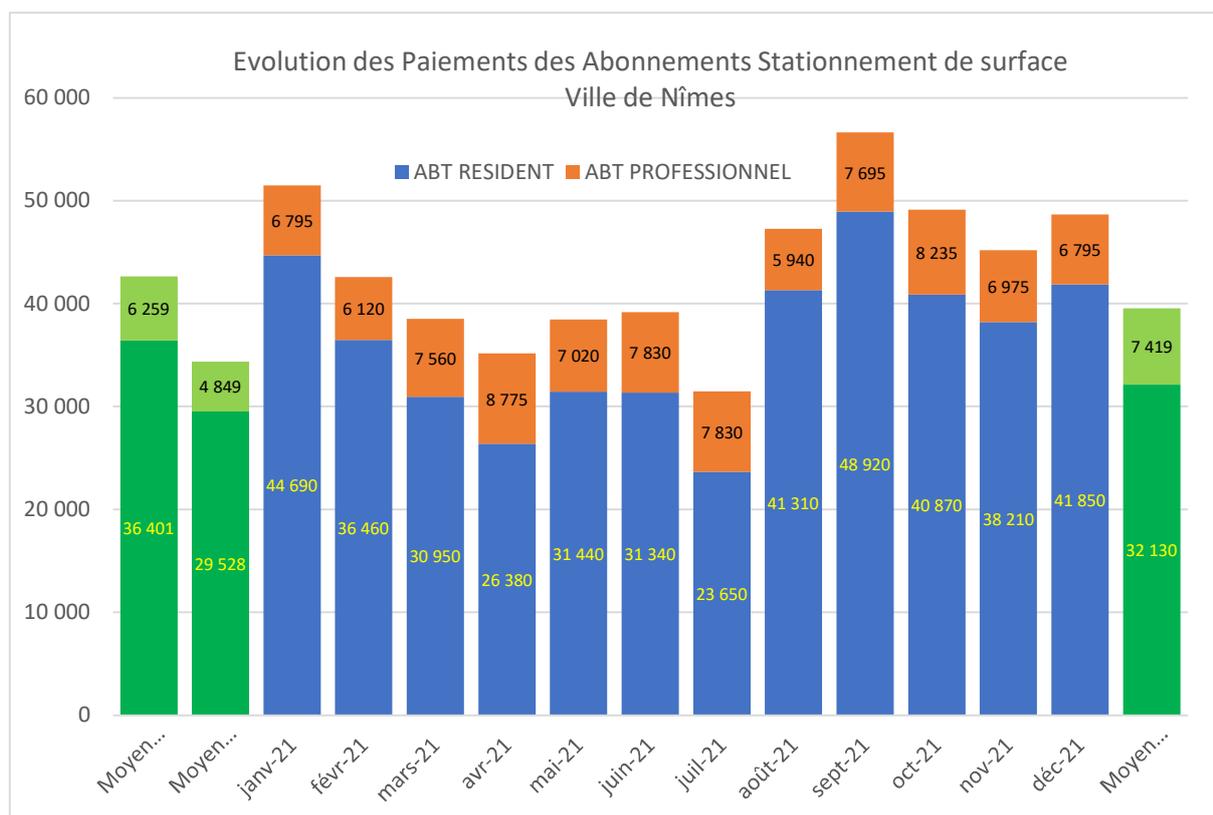
La SPL Agate étudie actuellement une version encore plus simple et fluide du site internet à destination des usagers, cela dans but d'éviter tout malentendu lors de leurs prises d'abonnement et de leurs paiements

**Evolution du nombre d'abonnés en fin de mois.**



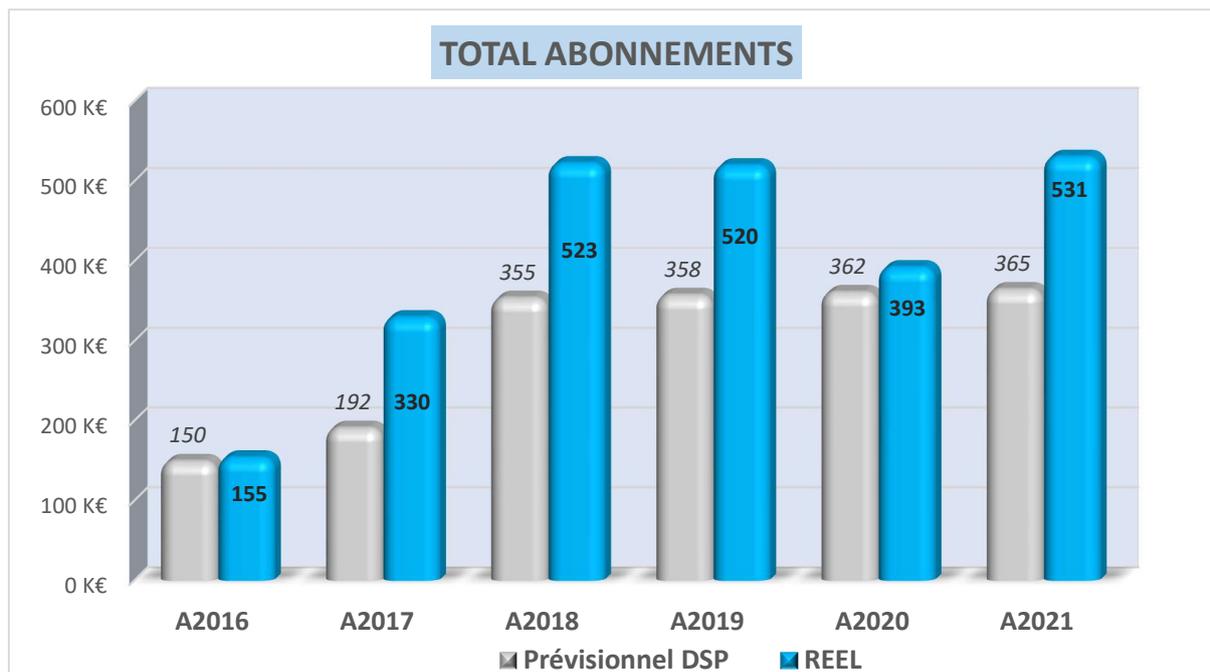
Le total des abonnés du stationnement de voirie est de 2.743 fin 2021 contre 2.696 fin 2020 soit une augmentation de 1.75%. L'évolution des souscriptions début 2022 permet d'envisager un retour aux valeurs des années précédentes en termes de volumes d'abonnés.

On peut également observer une forte augmentation au niveau des renseignements concernant les offres d'abonnements auprès de l'accueil d'Agate



L'ensemble des paiements représente 8374 mouvements financiers contre 5905 en 2020, pour un montant de 534K€ contre 393K€ en 2020. Les abonnements pour les professionnels représentent 16% soit 87K€.

## Les recettes Abonnements



Les recettes sur Abonnements s'établissent à 531K€ contre 393K€ en 2019 et 365K€ au prévisionnel de la DSP.

Les paiements d'abonnement pour l'année 2021 ont retrouvés un volume comparable aux années précédant l'année 2020 et le confinement strict qui avait conduit les résidents à hésiter à reconduire leurs abonnements.

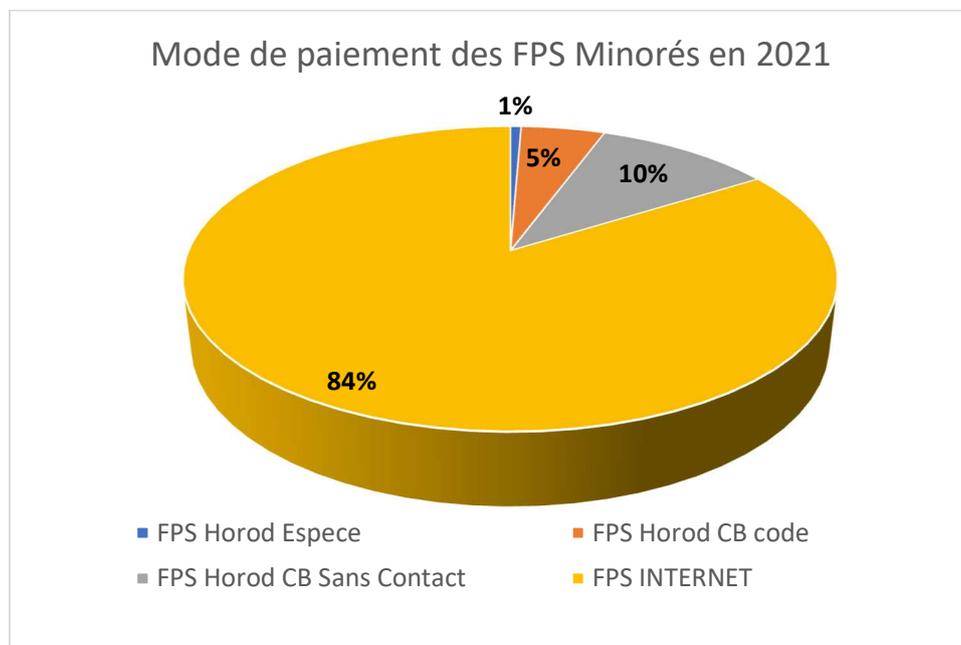
### ▪ Recettes liées au FPS minorés.

La Ville de Nîmes a choisi la minoration de 15 euros du FPS si celui-ci est réglé dans les 72 heures du constat.

Dans ce cadre, l'utilisateur paye directement soit aux horodateurs de la ville soit sur le site internet dédié.

Les recettes des FPS minorés sont inscrites au compte du Mandat de recettes du Stationnement qui reverse l'intégralité à la Ville de Nîmes.

Pour 2021, il a été collecté pour 503.520€ au titre des FPS minorés contre 380.141€ en 2020



La majeure partie des paiements (84%) des FPS en période de minoration s'effectue sur le site Internet dédié, le solde étant réalisé sur les horodateurs qui permettent le paiement en espèces ce dernier représente 1% des paiements.

## ○ LES TRAVAUX

L'état général des horodateurs exploités a été très satisfaisant sur toute l'année 2021.

Les travaux de la ligne T2 (Bd TALABOT) ont entraîné des changements dans les habitudes des usagers et leur fréquentation des places de stationnement payant.

En septembre 2021, à la suite de l'évènement météorologique, ses fortes pluies et les inondations qui en ont découlées, trois horodateurs ont subi des dommages d'éléments électroniques entraînant leurs réparations. Le délai de remplacement des pièces défectueuses a été allongé à la suite des perturbations que rencontrent les sociétés de production dans leurs approvisionnements en matières premières. Le coffret électrique alimentant les places arrêt minute du site GAZELLE a été complètement inondé. Sa pleine remise en fonction a elle aussi été retardée suite à l'indisponibilité des pièces de remplacement et de la disponibilité du personnel MAGSYS. L'ensemble de ces équipements représente un total de 22 places de stationnement gratuite de 15 minutes. Le contrôle de ces places incombe à la police municipale, un mail automatique la prévenant en cas de dépassement du temps autorisé.

### ▪ Sinistres

Au cours de l'année 2021 peu de dégradation ou de faits de vandalisme ont été constatés.

Un horodateur situé rue DAGOBERT a été victime d'une tentative d'effraction sans que celle-ci n'aboutisse. L'horodateur a été remplacé dans la semaine qui a suivi. Un autre situé place Jean ROBERT a été percuté par un véhicule. Il a été réparé durant la semaine suivante.

Une prise en charge rapide des équipements ayant subi des dégradations (graffitis à la suite de manifestations ANTIVACS), a été menée par l'équipe de maintenance. Les dégradations "courantes" (claviers brûlés à la cigarette, écrans cassés à coup d'objets lourds) ont été solutionnées par l'utilisation ou la commande de pièces de rechange de stock. Ces actions ont permis la remise en fonction des horodateurs rapidement après la plupart des incidents.

Il est à noter toutefois que des sociétés de ravalement de façades, à titre d'exemple, continuent à ne pas prendre les mesures nécessaires lors de leurs interventions, pour protéger les horodateurs. Il est fréquent de constater après ou pendant le déroulement un chantier, la présence importante de poussière et de sable résultant des opérations nécessaires au bon déroulement du chantier, à l'intérieur des horodateurs, cela ayant pour incidences de parfois gripper les sélecteurs de monnaies.

Il est à noter que nous sommes impactés par la crise engendrée par la pandémie de la Covid-19. Nous déplorons une attente grandissante lors de la commande de pièces lorsque cela s'impose. Celle-ci peut varier de deux à quatre semaines concernant les pièces et de onze à quatorze semaines pour un horodateur complet.

## ▪ Maintenance

L'équipe de maintenance assure les interventions de 1er et 2eme niveau. Le remplacement des sous-ensembles défectueux ou les interventions de programmation se font directement auprès du fabricant FLOWBIRD.

Dans le cadre des procédures sanitaires liées au COVID-19, l'équipe de maintenance a continué d'assurer les sorties pour la désinfection des horodateurs. (Claviers, lecteurs CB, écrans ...)

Ces opérations sont toujours très bien accueillies par les riverains suscitant cependant moins d'intérêt.

La qualité de la maintenance permet l'usage d'un parc en parfait état avec un taux de panne très limité, la qualité de service aux usagers s'en trouvant maintenue.

Des actions de téléchargement ponctuelles sont réalisées directement par la SPL Agate afin de permettre l'affichage d'un écran de communication sur l'ensemble des horodateurs. Cela a été le cas pour des jours de stationnement « gratuit » instaurés par la Ville de Nîmes.

En revanche, la lecture de ces écrans de communication s'avère toujours très limitée, nombre d'utilisateurs nous font remonter ne pas être au courant des changements tarifaires ou des promotions commerciales alors que ces informations sont affichées, en temps et en heure, sur les écrans.

## ○ LES CONTROLES ET LES FPS

Dans le cadre de la DSP, depuis le 01/01/2018 la SPL AGATE a mis en œuvre une équipe dédiée aux contrôles du stationnement payant. Cette équipe composée de 6 à 10 personnes à la charge de vérifier si l'usager en stationnement sur des zones payantes sur voiries a réglé son stationnement ou possède une exonération en cours de validité. (Carte Mobilité Inclusion, véhicules électriques...)

### ▪ Contrôles Zone Centre-Ville Nîmes

Le nombre de contrôles sur la zone Centre-ville est de 430389 contre 283.697 en 2020.

*Evolution des contrôles par jour d'exploitation.*



Les périodes de gratuité et de contrôle allégé en 2020 sont toujours à la base de cet écart.

Pour rappel, effet de la COVID19 sur les contrôles

LE 17/03/2020 : Arrêt des contrôles (reprise à la demande de la ville le 02/06/2020)

Le 02/06/2020 : Mise en œuvre des nouvelles directives de la Ville :

Gratuité le samedi matin

Payant de 12 à 14H et 2 heures Gratuites par jour

Report de 3 mois de la date de fin des abonnements



Certaines zones de stationnement sont soumises à une temporalité d'utilisation qui diffère en fonctions des périodes (vacances scolaires, jours ouvrables.) telle la zone gare par exemple. D'autres, entre dans ce que l'on pourrait nommer des zones sensibles. Ce sont des endroits où la fréquence des contrôles ainsi que la verbalisation est parfois perturbée à la suite de la prise à partie des agents de contrôle.

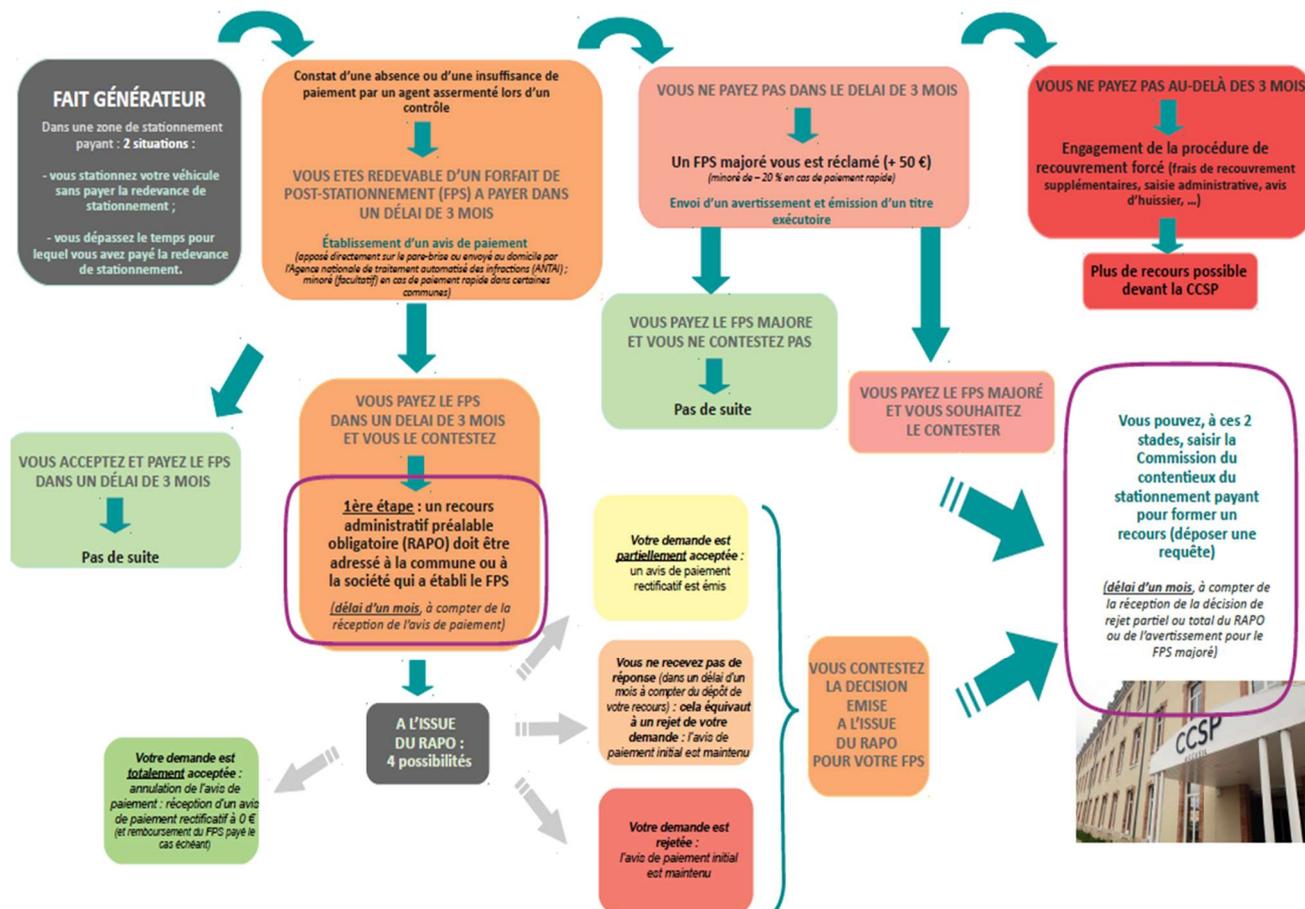
Il a été apposé 42.794 FPS soit 17.92% des contrôles. (14.58% en 2019).

Le montant du FPS varie d'une commune à l'autre. La ville de Nîmes applique un tarif de 30€. Il est à payer dans un délai de 3 mois. Le montant peut être minoré de 15€ si paiement sous 72 heures. Le montant est majoré de 50€ après 90 jours.

## Les RAPO et les recours à la CCSP



### 1. La procédure pré-contentieuse, en amont de la saisine de la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP)



### 1ère étape : Recours Administratif Préalable Obligatoire RAPO

Délai 1 mois suivant la notification du FPS pour faire le RAPO.

LE RAPO est adressé soit par lettre recommandée avec AR ou par voie électronique avec les documents suivants :

- Copie de l'avis de paiement contesté
- Copie du de la carte grise du véhicule (dorénavant appelée certificat d'immatriculation)
- Si nécessaire, copies de la déclaration de cession du véhicule et de l'accusé d'enregistrement de votre demande de certificat d'immatriculation
- Exposé des faits et éléments de preuve justifiant le recours. Par exemple, copie du ticket de stationnement, copie d'un abonnement résident, copie d'une carte mobilité inclusion, photos, dépôt de plainte.

Le recours doit être examiné dans le mois suivant sa date de réception. La date est indiquée sur l'accusé réception.

Si le recours est accepté, l'avis de paiement est annulé. Un avis de paiement rectificatif à 0 € est émis et remboursement du FPS payé.

Si le recours est refusé en totalité ou en partie, ou en cas d'absence de réponse dans le délai d'1 mois, il faut saisir la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

A noter : le RAPO n'interrompt pas le délai de paiement du FPS. Au-delà de 3 mois, l'absence de paiement entraîne une majoration.

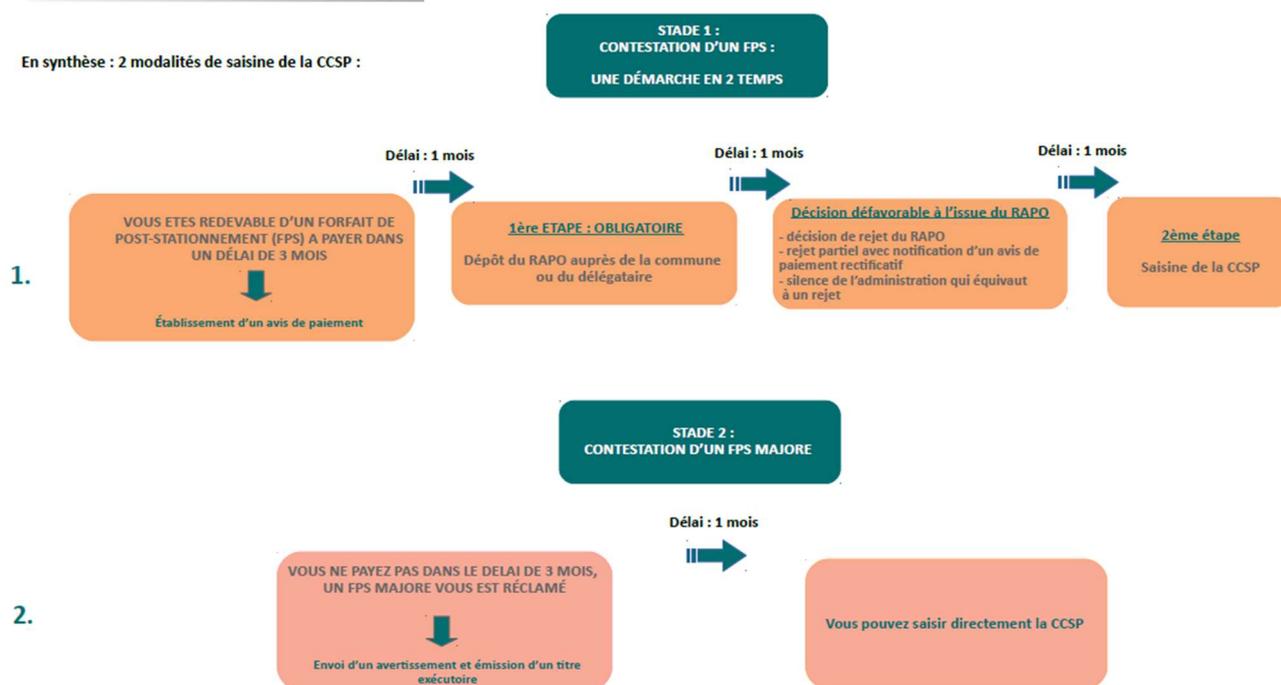
Les RAPO sont traités par les services de la SPL AGATE où deux personnes sont affectées.

## 2e étape : saisine de la Commission du contentieux du stationnement payant

COMMISSION DU CONTENTIEUX  
DU STATIONNEMENT PAYANT



En synthèse : 2 modalités de saisine de la CCSP :

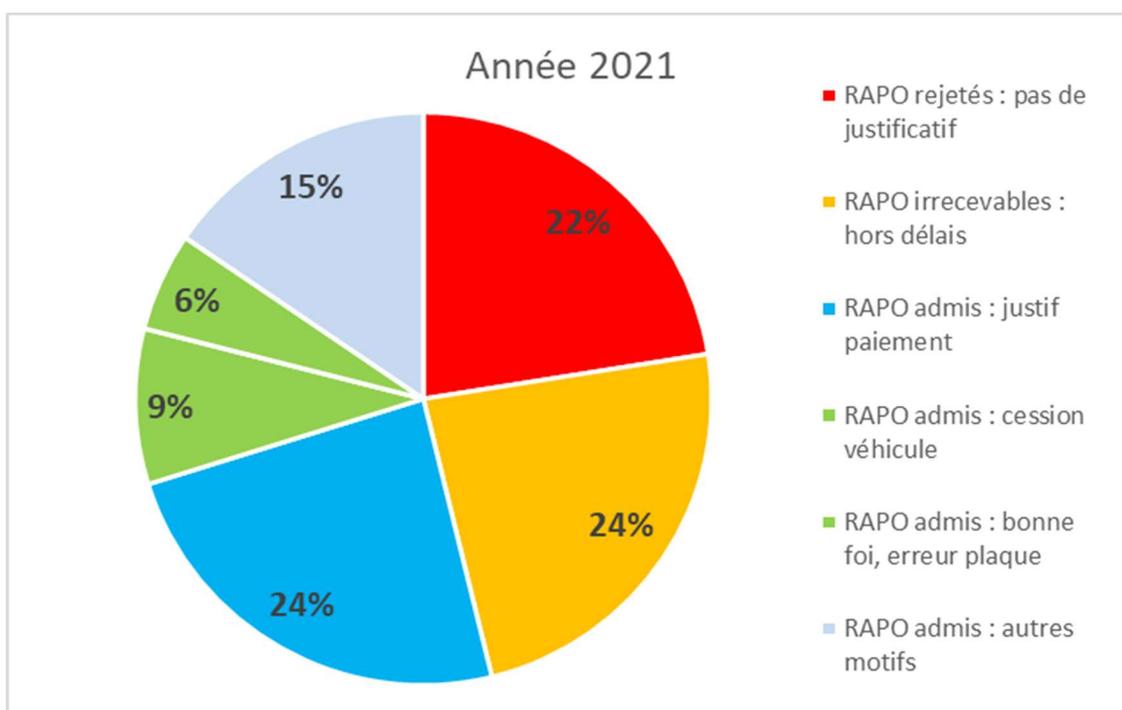


Pour que la requête soit examinée, il faut saisir la CCSP dans le délai d'1 mois suivant la notification de la décision de RAPO.

Si absence de paiement ou absence de RAPO, un FPS majoré est réclamé par émission d'un titre exécutoire, dans ce cas un délai d'un mois est autorisé pour la saisine directe de la CCSP.

Les services de la SP AGATE, fournissent à la ville les éléments pour constitution du dossier de réponse de la CCSP.

## Rappel des données pour l'ensemble de la zone payante de la Ville de Nîmes



Les RAPO irrecevables représentent 24% contre 26% en 2020. Depuis début 2020, la tolérance de retard par suite de cette nouvelle réglementation qui était généralement acceptée, n'a plus de raison. Les outils mis à disposition permettent aujourd'hui d'exercer son droit de recours dans les délais impartis.

Les RAPO admis au titre 'justificatifs de paiements et exonération' représentent 24% des recours déposés par les usagers. Ces RAPO sont admis car les usagers sont possesseurs de cartes d'exonération ou de justificatifs de paiement comportant une erreur de saisie de l'immatriculation lors de l'achat du ticket de stationnement. L'erreur de l'utilisateur lors de la saisie du numéro d'immatriculation est le plus souvent pris en compte pour accepter le RAPO.

Les RAPO admis pour d'autres raisons (exonération, usager à l'horodateur, erreur de données informatisées, ...) représentent 15% des RAPO.

## ● BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021

### ○ Les dépenses réalisées

Pour l'année 2021, les dépenses de fonctionnement de la section Stationnement sont de 1.316.567 €.

La somme de 108.312€ de charges liées au contrôle de la zone Jean Jaurès est à déduire.

Les dépenses de fonctionnement liées à la concession stationnement zone Centre-Ville sont de 1.208.256 €.

#### Les achats et services extérieurs.

Ce poste intègre notamment les dépenses liées aux achats de prestations informatiques et la maintenance des matériels.

Prestations gestion des horodateurs, Prest PAYBYPHONE, logiciel de gestion des abonnés et des FPS maintenance diverses : 90.569€

Cout annuel pour extension de garantie sur les horodateurs : 95.723€

Fournitures pièces et entretien des horodateurs : 22.032€

Mise à disposition des moyens généraux ORAS : 116.040€

Prestation de collecte Loomis : 8.178€

Diverses charges de fournitures d'entretien autres services et honoraires : 50.790€

Locations et entretien véhicules : 13.406€

Fournitures diverses et habillements : 5.480€

Prestations logicielles WEBMAP développement nouveau site internet : 3.500€

Taxe apprentissage, formation et taxes sur les salaires : 16.598€

L'ensemble des couts s'élève à 422.316€. La somme proratisée de 12.674€ de charges liées au contrôle de la zone Jean Jaurès est à déduire.

Les achats et services extérieurs pour la DSP représentent un montant de **409.642€ HT**

#### Les charges de personnel.

Ces dépenses regroupent l'ensemble des salaires, charges, cotisations retraites et mutuelles.

Frais de personnel direct : 448.979€

Les salaires sont constitués de l'ensemble du personnel de contrôle du stationnement, de l'équipe de maintenance et de collecte des horodateurs et du poste d'accueil guichet.

La somme de 58.197€ est affectée au contrôle de la zone Jean Jaurès

Frais de personnel direct pour la DSP est de **390.792€.**

Le cout total du personnel prêté ou mis à disposition : **291.472 €**

Le personnel mis à disposition représente les autres fonctions du pôle stationnement au sein de la SPL AGATE et du GIE ORAS. Les mises à disposition sont principalement la gestion et le contrôle de la collecte Stationnement Centre-Ville Nîmes, les postes d'encadrement et de direction, les prestations comptables et financières, le suivi des ressources humaines et l'établissement de la paye et le service communication. Le montant facturé par le GIE ORAS est de 291.472€ (contre 307.014 en 2020 et 327.590€ en 2019). La somme de 36.434€ est affectée au contrôle de la zone Jean Jaurès.

Personnel mis à disposition pour la partie DSP est de **255.038€**

Les charges de personnel direct ou en prestation pour l'année 2021 s'élèvent à 645.830€ pour un budget DSP de 661.554€.

#### **Les autres charges diverses.**

Pas de charges diverses sur opération de gestion sur 2021.

#### **Les frais financiers**

Les frais financiers sont constitués principalement des intérêts de l'emprunt contracté pour financer l'achat des équipements (horodateurs, marquage au sol ...)

Montant souscrit 1.600.000 euros, libéré pour 1.396.912€.

Les remboursements en capital de l'exercice 2021 sont de 178.591€

Le solde à rembourser de l'emprunt au 31/12/2021 est de 701.712€

Le montant total des intérêts sur emprunts constaté pour l'exercice 2021 est de **9.419€**.

À la suite des mesures de soutien et compte tenu du déficit de ressources financières liés au COVID-19, un prêt garanti par l'état a été débloqué pour cette activité. Le montant du prêt est de 395.000€. Il est remboursé IN FINE au 5 janvier 2022.

**Les autres charges exceptionnelles**

Ce poste correspond à la participation des salariés aux résultats sur années antérieures versée en 2021. Il est constaté pour **7.046€**.

**Les dotations aux amortissements des immobilisations**

Du mobilier de bureau pour 449€ HT a été acheté sur cet exercice.

La mise en œuvre de la norme bancaire CB 5.5 afin de permettre les paiements CB en sécurité sur tous les horodateurs. Un montant de 73686€ est porté en investissement et sera amorti sur la durée restante de la DSP.

La dotation aux amortissements concerne principalement les horodateurs.

La date de début d'amortissement est le 01/08/2017 pour une durée de 9 ans et 4 mois (soit jusqu'au 31/12/2026).

Le montant total de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2021 est de **136.329€**.

**Les dotations aux provisions pour risques et Charges**

Aucune dotation pour provision n'a été constatée pour 2021.

**Les dépenses constatées au titre de la DSP Stationnement Centre-ville Nîmes pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1.208.256 €HT.**

## ○ Les ressources

### **Les prestations services**

Ce poste représente la rémunération de l'exploitant (SPL AGATE), un pourcentage des redevances de stationnement sur voirie zone centre-ville est appliqué.

Le montant total pour l'exercice 2021 est de **1.300.179 € HT**.

### **Les autres produits**

Des produits de refacturation de matériel horodateur pour 4.900€

Des produits divers pour 10.000€ correspondant aux bonus écologique sur contrats LOA de deux véhicules électriques

Des remboursements d'assurances pour 7.598€

Des remboursements IJ maladie et autres retours pour 6.201€

Des cessions de petits matériels pour 1.167€

Le poste Autres Produits s'élève à **30.751 € HT**.

### **Les reprises aux provisions pour risques et Charges**

Pas de reprise pour provision n'est constatée sur 2021.

**Les recettes réalisées au titre de la DSP Stationnement Centre-ville Nîmes pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1.330.044 €HT.**

○ Le solde d'exploitation

**Pour 2021, le solde d'exploitation de l'activité stationnement Centre-ville est positif de 121.788€.**

<b>Concession du Stationnement Payant sur Voirie : Zone Centre-Ville</b>				
<b>POSTES</b>	<b>DSP 2021</b>	<b>REEL 2021</b>	<b>REEL 2020</b>	<b>REEL 2019</b>
Achats et Sces Extérieurs	-322 384 €	-409 642 €	-432 361 €	-387 647 €
Personnel mis à disposition	-661 554 €	-255 038 €	-267 931 €	-311 210 €
Frais de Personnel Direct		-390 782 €	-293 386 €	-343 676 €
Frais Financiers	-8 029 €	-9 419 €	-12 042 €	-13 716 €
Dot Amortissements	-152 962 €	-136 329 €	-128 322 €	-128 955 €
Dot. Prov Risques et Charges	0 €	0 €	0 €	-68 607 €
Autres Charges	0 €	- 7 046 €	-642 €	-52 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-1 144 929 €</b>	<b>-1 208 256 €</b>	<b>-1 134 683 €</b>	<b>-1 253 863 €</b>
Prestations	1 258 235 €	1 300 179 €	807 954 €	1 442 397 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits	0 €	29 865 €	12 387 €	12 047 €
Rep Prov Risques et charges	0 €	0 €	68 607 €	0 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 258 235 €</b>	<b>1 330 044 €</b>	<b>888 948 €</b>	<b>1 454 444 €</b>
<b>Aide collectivité</b>			<b>197 229 €</b>	
<b>RESULTAT avant IS</b>	<b>113 306 €</b>	<b>121 788 €</b>	<b>-48 506 €</b>	<b>200 581 €</b>



## • CONCLUSION

La réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie effective au 01/01/2018 concernant le stationnement et les FPS ayant considérablement modifié le rapport avec les usagers, on constate aujourd'hui que ceux-ci se sont majoritairement familiarisés avec le principe de fonctionnement.

- Inscription obligatoire de son numéro d'immatriculation (complet et sans erreur)
- Présence des agents de contrôle sur toutes les zones et toutes les plages horaires pour le contrôle spécifique du stationnement payant sur voirie.
- Mise en place des F.P.S. dont le FPS minoré.
- Les recours sont traités au travers des R.A.P.O.

Après l'année 2020 qui a connu plusieurs phases, un début d'année satisfaisant avec augmentation des recettes, puis un confinement total entraînant un report des abonnements ainsi que l'arrêt des paiements, mesures spécifiques d'accompagnement de l'activité commerciale du centre-ville au printemps, confinement sous conditions et couvre-feu en fin d'année, l'année 2021 a connu un rythme comparable aux années précédentes d'exploitation sans pourtant les égaler.

Les contrôles effectués pendant les périodes payantes sont conformes aux attentes, le taux de FPS sur contrôle affiche une baisse significative passant de 18% en 2020 à 13% en 2021.

Les moyens pour la collecte du stationnement sont mis en œuvre et fonctionnent normalement. L'ensemble du parc d'horodateur a peu de défauts d'utilisation hors les quelques arrêts par suite de vandalisme. Les pannes des horodateurs sont rares, la maintenance préventive joue grandement sur le taux de panne. Les horodateurs sont en totale conformité avec les normes bancaires CB 5.5.

Pour 2021, nous attendons une nouvelle évolution des habitudes des usagers en matière de paiement de leur stationnement avec la mise en place envisagée de deux nouveaux prestataires de paiement dématérialisé par smartphones ou internet, leurs permettant de piloter à distance (sous réserve d'une couverture de réseau mobile efficiente), l'ensemble des fonctionnalités proposées par les prestataires via leurs applications.

## • ANNEXES

### ▪ RAPO : Rapport Article R2333-120-15

#### RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE JANVIER 2021 À DÉCEMBRE 2021 et rappel 2020

Pour l'ensemble de la zone stationnement payant de la ville de Nîmes	Nombre 2021	En % des FPS ayant reçu un RAPO	Nombre 2020	En % des FPS ayant reçu un RAPO
Nombre total de RAPO reçu	3309	4.7%	2778	5,00%
Délai moyen de traitement en jours	1.2		1,3	
Nombre de décisions explicites	3309	4.7%	2778	5,00%
Nombre de décisions implicites	0	0,00%	0	0,00%
Nombre de RAPO irrecevables	783	1.1%	742	1,30%
Nombre de RAPO rejetés	744	1.1%	608	1,10%
Nombre de RAPO admis	1782	2.5%	1428	2,60%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	4	0,00%	4	0,00%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	9	0,00%	7	0,00%
<b><u>Motifs de contestation du forfait post-stationnement</u></b>				
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	1923	2.7%	1438	2,60%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	587	0.8%	594	1,10%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	19	0,00%	26	0,00%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	102	0.1%	118	0,20%
Autres	768	1.0%	602	1,10%
<b><u>Motifs d'irrecevabilité du RAPO</u></b>				
Le requérant n'a pas intérêt à agir	0	0,00%	1	0,00%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	711	1.0%	649	0,40%
Le requérant ne produit aucun motif	45	0.1%	38	0,10%
Le requérant est hors délai	2	0,00%	2	0,00%
Réponse automatique : absence de complétude	0	0,00%	16	0,00%
Autres	25	0.0%	36	0,10%
<b><u>Motifs de rejet du RAPO</u></b>				
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	46	0.1%	41	0,10%
Le forfait post-stationnement était fondé	688	1.0%	520	0,90%
Autres	10	0.0%	47	0,10%
<b><u>Motifs d'annulation</u></b>				
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	794	1.1%	839	1,50%
L'utilisateur apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	290	0.4%	282	0,50%
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	4	0,00%	9	0,00%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	1	0,00%	0	0,00%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0,00%	0	0,00%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	0	0,00%	0	0,00%
Avis de paiement comportant des erreurs	17	0,00%	15	0,00%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	1	0,00%	0	0,00%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	163	0.2%	53	0,10%
Autres	512	0.7%	230	0,40%



19 rue Trajan  
30035 Nîmes cedex 1  
04 66 84 06 34  
[www.spl-agate.com](http://www.spl-agate.com)